ARBITRE CLUB
5 - LE DRIBBLE

INFBB

INSTITUT NATIONAL
DE FORMATION DU BASKETBALL

Atelier 5 : LE DRIBBLE

Atelier 5 : LE DRIBBLE

PRESENTATION

Le basket-ball est un sport où le joueur porteur de balle peut passer, tirer, lancer, frapper. Mais il peut Aussi bien se déplacer en dribblant le ballon. C’est le seul moyen qui lui permet de courir tout en contrôlant le ballon

Atelier 5 : LE DRIBBLE

COMMENT JOUER DANS LES REGLES

- Une fois le dribble commencé puis arrêté, le joueur ne peut plus alors effectuer un autre dribble

- Plusieurs possibilités sont offertes au joueur qui dribble mais une violation doit être sifflée dans les cas suivants pour :

* **" porter du ballon "** si le ballon repose dans sa main entre deux dribbles (la main porte le ballon)
* **" dribble irrégulier "** si le ballon est **touché des deux mains (et ou une partie du corps)** entres deux dribbles
* **" dribble irrégulier "** ou **" reprise de dribble "** si le ballon est dribblé à nouveau après la fin d'un dribble

Atelier 5 : LE DRIBBLE

REPERES POUR JUGER LA SITUATION

Un dribble commence lorsqu'un joueur ayant pris le contrôle d'un ballon le lance, le roule, le dribble au sol (ou le lance délibérément contre le panneau et le retouche avant qu'il ne touche un autre joueur)

Un dribble prend fin lorsque le joueur touche simultanément le ballon avec les deux mains ou qu'il le laisse reposer dans une ou les deux mains.

Atelier 5 : LE DRIBBLE

ELEMENTS DE BASE A PRENDRE EN CONSIDERATION

Précisions quant aux possibilités offertes aux joueurs
Il n'y a **pas de limite de hauteur** pour dribbler le ballon (à condition que la main ne soit pas placée en dessous du ballon). L'action dans ce cas est **légale**
Si, avant de débuter son dribble, le joueur laisse échapper **maladroitement** le ballon. Il a le droit de s'en saisir et de commencer un dribble (la perte du ballon s'appelle aussi fumble)
Si, après avoir arrêté son dribble, **le ballon échappe maladroitement** des mains du joueur, il peut se saisir du ballon et l'action reste légale (fumble)
Il n'y a **pas de limite** quant au nombre **de pas** qu'un joueur peut faire quand le ballon n'est pas en contact avec sa main entre deux dribbles

Atelier 5 : LE DRIBBLE

ELEMENTS DE BASE A PRENDRE EN CONSIDERATION

Les actes suivants ne sont pas des dribbles et le joueur peut dribbler avant ou après ces actions
Tirs successifs au panier du terrain
Ballon qui échappe maladroitement des mains au commencement ou à la fin d'un dribble ('fumble')
Tentative de prendre le contrôle du ballon en le frappant des mains de l'adversaire ou tentative de l'éloigner des autres joueurs
Taper le ballon contrôlé par un autre joueur
Dévier une passe et prendre le contrôle du ballon même après un rebond au sol
Faire passer le ballon en l'air de main à main et l'immobiliser avant qu'il touche le sol (à condition de ne pas marcher)

Atelier 5 : LE DRIBBLE

ELEMENTS DE BASE A PRENDRE EN CONSIDERATION

Les actes suivants sont considérés comme des dribbles. Une fois cette action légale de dribble arrêtée, le joueur ne peut alors plus effectuer un autre dribble comme :
Lancer le ballon au sol et le retoucher avant qu'il ne touche un autre joueur
Lancer délibérément le ballon contre le panneau
Rouler le ballon au sol

Atelier 5 : LE DRIBBLE

ELEMENTS DE BASE A PRENDRE EN CONSIDERATION

Il y a violation si :
Un joueur après avoir arrêté son dribble (le ballon repose dans une ou ses deux mains) dribble à nouveau = **DRIBBLE ILLEGAL** sauf si entre temps : - il tire - il a perdu le ballon de façon accidentelle - il a perdu le ballon parce qu'un adversaire a touché le ballon
Un joueur ne peut pas passer la main sous le ballon et reprendre son dribble = **PORTER LE BALLON**
Un joueur ne peut pas toucher le ballon avec les deux mains entre deux dribbles = **DRIBBLE ILLEGAL**
Un dribbleur ne peut pas faire plusieurs pas alors que le ballon reste en contact avec sa main = **PORTER LE BALLON** ou **DRIBBLE ILLEGAL**

Atelier 5 : LE DRIBBLE

REPARATION

Une infraction aux dispositions prévues est une violation. L'arbitre

- siffle violation : bras levé, main ouverte – signal N° 6
- indique le type d'infraction – signal N° 16 ou 17
- indique la direction de la reprise du jeu – signal N° 24

REPARATION : Le ballon doit être remis à l'équipe adverse pour une remise en jeu à l'endroit le plus proche d'où la violation a été commise

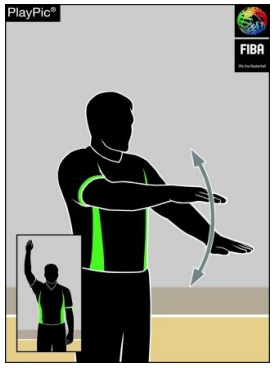

Dribble illégal / double dribble

OU

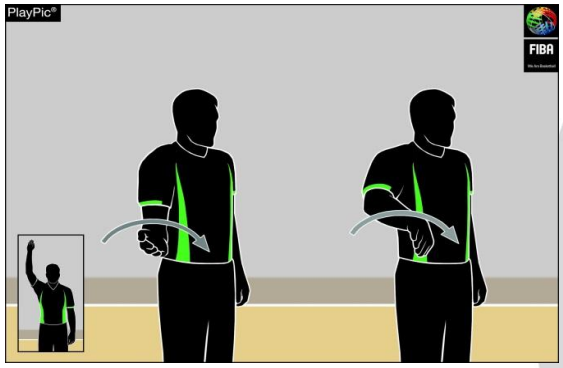

Porter de balle

Atelier 5 : LE DRIBBLE

RESUME

Un dribble est le fait de taper, lancer, rouler un ballon vivant et le retoucher avant qu'un adversaire ne le touche.

Le joueur doit veiller à dribbler sans porter le ballon ni le dribbler à deux mains.

Si le dribble est terminé le joueur ne peut alors plus dribbler.

INFBB

INSTITUT NATIONAL
DE FORMATION DU BASKETBALL

FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 85